



---

# 3 minutes pour les jeunes

---

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,  
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

*La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de trois minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour toute question complémentaire, par courriel ([ekkj-cfej@bsv.admin.ch](mailto:ekkj-cfej@bsv.admin.ch)), par téléphone (031 322 92 26 ou 076 540 39 67) ou sur [www.cfej.ch](http://www.cfej.ch).*

*En vous souhaitant une excellente session de printemps 2012,*

*Pierre Maudet, président de la CFEJ*

---

## **La musique, au cœur d'une bonne formation**

### **La musique forme et motive, elle est source d'équilibre et rend heureux**

L'initiative populaire « jeunesse + musique » (09.095) déposée il y a près de quatre ans revient devant les Chambres fédérales ce printemps en vue de l'élimination des divergences. Même si, comme le disait Frank Zappa, parler de musique, c'est comme danser sur l'architecture, nous souhaiterions néanmoins en dire quelques mots. Il est scientifiquement prouvé que jouer de la musique a de nombreux effets positifs sur le développement cognitif, émotionnel et social des enfants. La formation musicale joue un rôle majeur parce qu'elle s'adresse tant au corps qu'à l'esprit. Elle favorise le développement du langage (communication, mémoire, concentration) et l'empathie, génère des émotions positives et renforce la motivation.

### **Une bonne formation musicale pour tous les enfants et les jeunes**

L'objectif d'encourager davantage la formation musicale des enfants et des jeunes rencontre un accueil largement favorable au sein de tous les partis. Pourtant, cet objet ne cesse de faire des allers-retours entre les chambres parce qu'on accorde plus d'importance à la question de la répartition des compétences qu'aux progrès en matière d'encouragement de la formation musicale.

En vertu de l'art. 31, al. 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'enfant a le droit « de participer pleinement à la vie culturelle et artistique » et les Etats « encouragent l'organisation à son intention [...] d'activités [...] artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

A l'école ou en dehors, les enfants et les jeunes ont certes déjà la possibilité d'apprendre un instrument ou de jouer de la musique en groupe. Mais la formation musicale à l'école risque toujours de faire les frais de coupes budgétaires, tandis que les cours extrascolaires sont souvent onéreux.

C'est pourquoi, comme le demande l'initiative, il faut renforcer et mieux coordonner la formation musicale en milieu scolaire et extrascolaire et en faire une compétence partagée par la Confédération et les cantons. Tous les enfants et les jeunes doivent y avoir accès, indépendamment de leur domicile et de leur situation familiale (donc aussi les familles avec peu d'opportunités de formation ou peu de moyens financiers). Selon nous, le contre-projet donne trop peu d'impulsions et ne permettra pas de réaliser cette vision cohérente de l'encouragement de la formation musicale en dépit des efforts relativement importants qui devraient être consentis.

### **Le projet est mûr**

La CFEJ salue la décision du Conseil national de recommander au peuple d'adopter aussi bien l'initiative que le contre-projet. Ralliez-vous à cette décision afin que le peuple suisse puisse s'exprimer rapidement et ouvertement sur l'avenir de l'encouragement de la formation musicale. Parce que cette initiative fait sens et apporte une véritable plus-value éducative.